

**REAFFILIATION REGIONALE (COTISATION)
BORDEREAU DE VERSEMENT
Saison 2018-2019**

| |
|-------------------------------|
| N° du CLUB : |
| NOM DU CLUB : |
| NOM DU CORRESPONDANT : |

COMITE DEPARTEMENTAL :

44 49 53 72 85

A retourner à la ligue entre **le 1er et le 15 juillet 2018**
accompagné du règlement

Lors de **son accès au module de gestion des licences**, le club devra remplir et valider **obligatoirement l'ensemble des renseignements de sa demande de réaffiliation** (cocher uniquement les options liées aux types de pratique, coordonnées du club, du correspondant, n° de licence du président, du secrétaire général et du trésorier*, les salles...) En cas de réengagement en compétition courant juin, cette fiche aura déjà été remplie puisqu'elle s'ouvre automatiquement lors du premier engagement de chaque nouvelle saison. Dès réception du bordereau de versement ainsi que du règlement de la cotisation régionale, la ligue validera informatiquement cette nouvelle réaffiliation ce qui permettra au club (une fois que ce dernier aura réglé son panier fédéral de sa réaffiliation à la FFVB) la saisie des licences pour la nouvelle saison.

| CHOIX | TYPE DE REAFFILIATION | TARIFS |
|--------------|---|---------------|
| | Réaffiliation GSA 1 : TRONC COMMUN (licence VPT & Compet'Lib seulement) | gratuit |
| | Réaffiliation GSA 2 : TRONC COMMUN + VOLLEY + BEACH + PV (niveau départemental) | gratuit |
| | Réaffiliation GSA 3 : TRONC COMMUN + VOLLEY + BEACH + PV (niveau régional) | 360,00 € |
| | Réaffiliation GSA 4: TRONC COMMUN + VOLLEY + BEACH + PV (niveau national) | 620,00 € |
| | Réaffiliation GSA 6 : TRONC COMMUN (compétition exclusivement Beach Volley tous niveaux) | gratuit |
| | Réaffiliation GSA 7 : TRONC COMMUN + Compétition exclusivement Para Volley tous niveaux | gratuit |

ADRESSER VOTRE BORDEREAU DE VERSEMENT ET VOTRE REGLEMENT A LA LIGUE :
Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES CEDEX 4

CONDITION REGLEMENTAIRE DE REAFFILIATION :

Conformément aux Règlements Généraux de la FFVB (RG LIGA article 35) et au RGEs (article 3) , ***un club doit être à jour de ses obligations financières pour être réaffilié et engagé dans un championnat FFVB, qu'il soit national, régional ou départemental (Y COMPRIS LE MONTANT DÛ DE LA SAISON PRECEDENTE, que vous voudrez bien régler au plus tard avec la cotisation régionale de votre club).***

| | | |
|-------------|--|-----------------------------|
| Date | Signature du Président - cachet du club | Visa trésorier Ligue |
|-------------|--|-----------------------------|

* si ces personnes sont en créations de licence, envoyer leur dossier complet de licence à la Ligue